

# S'installer à plusieurs, s'associer

## Objectifs de la formation

Connaitre les différents statuts juridiques pour s'installer en collectif pour pouvoir choisir le statut adéquat à son projet. Appréhender les aspects humains dans les projets collectifs. Identifier les différents points de vigilance à anticiper avant l'i

## Enjeux

Aujourd'hui de plus en plus de personnes désirent s'installer en collectif ou intégrer de nouvelles personnes dans leur système d'exploitation. En effet, face à des difficultés d'accès au foncier, dans un objectif de répartition du travail au sein d'une exploitation, porteurs de projet et paysans installés réfléchissent de plus en plus à gérer une ferme à plusieurs. Or il existe des cadres juridiques, sociaux et fiscaux spécifiques à l'installation en collectif, mais aussi des modes d'acquisition du foncier. Enfin, s'installer à plusieurs demande aussi une réflexion en amont sur les relations au sein du collectif, la répartition du travail, la répartition des moyens de production, la gestion des conflits, la place de l'individu dans le collectif, etc. Cette formation vise donc à donner certains clés, pistes de réflexions avant de se lancer dans une projet agricole à plusieurs pour prévenir d'éventuelles complications par la suite, pour que chacun puisse faire des choix adaptés en fonction du projet et de ses besoins.

## Pré-requis

Aucun

## Déroulé

J1  
Connaitre les différents statuts juridiques existants pour les collectifs agricoles  
Aborder un par un les statuts juridiques principaux des collectifs agricoles en France  
Connaitre la responsabilité individuelle en fonction du statut, les limites de chaque statut, les contraintes

Connaitre les démarches administratives à faire et les implications individuelles en cas de création et de dissolution

de la structure

Identifier ses besoins et celui du collectif pour choisir le statut qui correspond

Savoir se poser les bonnes questions sur ses besoins personnels et sa vision du collectif pour savoir quel est le statut le plus adapté pour le projet du collectif

J2  
Connaitre les points de vigilance et identifier les freins et les leviers pour créer avec d'autres  
Savoir qu'il existe des points de vigilance à anticiper avant de s'installer concernant le partage des moyens de production : travail, capital, décisions.  
Savoir anticiper les situations pouvant générer des conflits dans chaque cas  
Développer des outils de résolution de conflits

Appréhender la gestion du travail  
Réfléchir à la façon dans le travail veut être partagé (besoins, désirs de chacun, etc.)  
Identifier la quantité de travail en fonction des projets

Appréhender la gestion du partage du capital  
Détailler les différentes façons de partage des investissements, des revenus, etc.  
Identifier les sommes en jeu en fonction des projets et savoir mettre en place un plan d'action

Appréhender la gestion de la prise de décision  
Identifier différentes formes de partage de la prise de décision au sein d'un collectif

Le contenu de la formation sera adaptée au profils des participants, de types d'association, de projets

## Dates, lieux et intervenants

**11 sept 2018** ZA de Masquères  
09:00 - 17:00 (7hrs) 31220 Cazères

Virginie Rousselin, animatrice ATAG, accompagnement de collectif agricole, Association Tarnaise Agriculture de Groupe

**12 sept 2018** ZA de Masquères  
09:00 - 17:00 (7hrs) 31220 Cazères

Virginie Rousselin, animatrice ATAG, accompagnement de collectif agricole, Association Tarnaise Agriculture de Groupe

## Financier(s)

## Bulletin d'inscription

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

## Infos complémentaires

**Organisée par** ADEAR Haute Garrone

**Durée de la formation** 2 jour(s)

**Date limite d'inscription** 10/09/2018

## Tarifs

Non adhérent 20€  
gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA

Pour que la formation soit prise en charge (gratuite), prendre contact avec l'ADEAR ou le PAI (Point Accueil Installation) de votre département pour demander une attestation VIVEA.

## Plus de renseignements

Esther Roccella  
adear31@fadear.org  
ADEAR 31  
ZA de Masquère  
31220 Cazères  
Les midis : repas partagé